

Débat national et régional sur la transition énergétique

Avis et propositions de l'ANCCLI **« POUR UNE TRANSITION ENERGETIQUE RESPONSABLE »**

Dans le champ de leur mission qui concerne le suivi de la sûreté des activités nucléaires et de leur impact environnemental et sanitaire, **l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI)**, affirme son intention d'apporter sa contribution aux prochains débats nationaux et régionaux sur la transition énergétique, qui ont été annoncés par le **gouvernement en 2013** et dont les recommandations inspireront une loi de programmation annoncée pour juillet 2013.

En effet, durant les récentes élections présidentielles, différentes hypothèses ont été formulées quant à l'avenir des activités nucléaires dans le contexte français, notamment dans le contexte qui a suivi l'accident de Fukushima au Japon. Une réduction éventuelle significative de la part du nucléaire dans la production d'électricité française a été évoquée (50% au lieu de 75%) ainsi que la fermeture de certains sites (comme le site Fessenheim).

Quels que soient les choix retenus, les installations nucléaires françaises (en service ou à l'arrêt) devront continuer à bénéficier d'un haut niveau de sûreté qui repose sur la responsabilité des exploitants ainsi que sur des organisations publiques indépendantes de contrôle et d'expertise et complétée par un dispositif (unique dans le monde) de suivi sociétal et de vigilance citoyenne garanti par la loi, notamment mis en œuvre à travers les CLI.

Il n'appartient pas à l'ANCCLI de formuler un avis sur la part que doit prendre la production nucléaire dans le mix-énergétique français.

En revanche, il est dans sa mission d'apporter la compétence de ses membres et d'éclairer ces débats du point de vue des conséquences que sont

susceptibles d'avoir ces décisions, notamment sur le plan de la sûreté future du parc nucléaire français, ceci dans la perspective d'une transition énergétique responsable.

Il faut d'ailleurs noter que, même dans l'éventualité d'un tournant majeur (comme chez nos voisins allemands), la question de la sûreté restera un enjeu important pour de nombreuses décennies (compte tenu de la durée possible des moratoires comme de la durée des opérations de démantèlement), notamment avec la gestion des déchets radioactifs.

Il est important de signaler que cette contribution de l'ANCCLI ne vise pas à influencer ces décisions dans un sens ou dans l'autre, mais plutôt à anticiper leurs conséquences pour que soit maintenu un haut niveau de sûreté, quelques soient les options prises, par des mesures et des moyens appropriées financées et engagées suffisamment en amont.

Dans la perspective d'une transition énergétique responsable, l'ANCCLI souhaite, notamment que soit approfondie la réflexion sur les aspects suivants (ce qui pourrait être un préalable à une phase de dialogue public) :

- **Sur le plan de la sûreté**, une éventuelle réduction significative de la part de la production nucléaire d'électricité aura, de toute évidence, des répercussions sur les modes de prise en charge de la sûreté des installations. Il est donc nécessaire d'anticiper les conséquences d'une réduction des activités des entreprises concernées sur le plan des facteurs humains, sur le plan des ressources humaines, sur le plan des coûts de la sûreté (qui sont actuellement mutualisées, ceci tout au moins pour une partie importante des unités de production) et des éventuelles mesures d'optimisation budgétaire qui pourraient remettre en cause la sûreté à court ou moyen terme ainsi que le dispositif de suivi des rejets radioactifs dans l'environnement.
- **La fermeture envisagée de certains sites nucléaires peut répondre à des logiques de sûreté ou des logiques économiques** mais n'est pas sans provoquer de fortes interrogations concernant l'avenir des territoires accueillant ces sites, des personnels concernés, des entreprises sous-traitantes, des infrastructures locales et, d'une façon générale, sur le développement de ces territoires, sans parler de la problématique du démantèlement qui constitue également un enjeu important sur les plans sanitaire, environnementaux, social et économique.

Il importe ici d'ouvrir un dialogue sur les conditions de transition de ces activités territoriales.

- **Sur le plan de la gestion des déchets radioactifs**, une réduction des activités nucléaires pourrait avoir un impact significatif sur les volumes et les catégories de déchets, ainsi que sur les modes de gestion actuellement envisagés et sur leur dimensionnement. Le calendrier national de la gestion des déchets radioactifs aborde en 2013 une phase importante de débat et de décision (pour les catégories de déchets HAVL, FAVL). **D'ailleurs, dans le cadre du débat public lié au projet CIGEO, l'ANCCLI, une partie prenante sans parti pris, a rédigé un cahier d'acteur qu'elle a adressé à la CPDP très récemment.**

Il est important d'éclairer rapidement les décisions sur les conséquences potentielles d'une démarche de transition énergétique et il est parallèlement important que cette démarche puisse intégrer les contraintes, les coûts et les étapes de la gestion des déchets radioactifs.

- **Une réduction de la part du nucléaire dans la production énergétique ne modifie pas sensiblement la problématique de gestion éventuelle d'un accident nucléaire et de ses conséquences** qui ont fait l'objet, depuis plusieurs années, d'une forte mobilisation des pouvoirs publics et de la société civile (notamment à travers le Comité Directeur Post-Accidentel, CODIRPA). Il importe de maintenir ici le déploiement des efforts engagés pour préparer la France, à l'éventualité d'un tel accident, qui ne peut être écartée (dont l'origine peut se trouver aussi bien sur son propre territoire que dans un pays voisin). Une démarche de transition énergétique ne doit pas avoir, pour conséquence, de laisser penser que la perspective d'une situation accidentelle peut être écartée. Il importe donc que cet aspect soit pris en compte.

Le débat sur la transition énergétique actuellement envisagé par le gouvernement doit se déployer en 2013 au plan national et régional. Dans cette perspective, l'ANCCLI, se propose d'apporter sa contribution autour des thématiques énoncées ci-dessus qui lui apparaît constituer **une dimension nécessaire d'une transition énergétique responsable**.

Les débats autour de ces thèmes doivent faire intervenir les exploitants et les autorités publiques ainsi que leurs experts mais aussi la société civile et les ONG. De par ses missions conférées par la loi, l'ANCCLI constitue un lieu particulièrement approprié pour participer à ces débats dans des conditions favorables et pragmatiques.

Ces contributions doivent être précisées ultérieurement en fonction du calendrier et des objectifs assignés par le gouvernement à ce débat sur la transition énergétique. Les CLI peuvent envisager, à ce stade, si elles le souhaitent, de participer aux débats régionaux thématiques avec un soutien éventuel de leur fédération.